

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Christo Ivanov, Stéphane Florey,  
Eliane Michaud Ansermet, André Pfeffer*

*Date de dépôt : 3 février 2020*

## **Proposition de motion pour une zone de verdure à la place Dorcière**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la mise en service du Léman Express en décembre 2019, desservant 45 gares en Suisse et en France ;
- le choix ni rationnel ni écologique de faire venir des bus diesel en plein centre-ville ;
- la saturation des voies d'accès à la place Dorcière et les difficultés à manœuvrer pour ces grands véhicules ;
- l'aménagement et les services obsolètes de la gare routière ;
- le projet d'aménagement de la place Cornavin et ses conséquences en matière de mobilité ;
- les possibilités de déplacer la gare routière, notamment à proximité de l'aéroport ou dans le secteur du PAV ;
- la densité de population particulièrement élevée de la ville de Genève ;
- le manque d'espaces verts dans les zones urbaines denses, notamment dans le secteur Cornavin-Pâquis ;
- la fiche A11 du plan directeur cantonal 2030 « Développer le réseau des espaces verts et publics » ;
- le souhait de la population de disposer de plus d'espaces verts et de détente ;
- l'effet bénéfique des espaces verts permettant d'atténuer les effets du réchauffement climatique et d'éviter le développement d'îlots de chaleur en ville ;

- la volonté du Conseil municipal de la Ville de Genève de transférer la gare routière hors les murs ;
- l'art. 15A de la LaLAT, relatif à la procédure de modification des limites de zones,

invite le Conseil d'Etat

- à modifier les limites sur le territoire de la commune de Genève-Cité, (création d'une zone de verdure sur la parcelle 2969 de la commune de Genève-Cité) ;
- à concrétiser, en collaboration avec la Ville de Genève, le principe de créer un parc public hautement végétalisé en lieu et place de la gare routière à la place Dorcière.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La situation de la gare routière, dont les origines remontent aux années cinquante, n'est plus idéale aujourd'hui. Avec la saturation des accès routiers et l'encombrement général des environs, l'accès à la place Dorcière n'est pas des plus aisés pour de grands véhicules qui peinent à manœuvrer.

À l'heure où les diverses formes de mobilité douce sont encouragées, à l'image des véhicules moins polluants pour lesquels les particuliers bénéficient d'une fiscalité favorable, le choix de maintenir une installation entraînant la venue de nombreux véhicules diesel au centre-ville ne se justifie plus. Les dangers pour la santé des émissions des moteurs diesel sont unanimement admis par la communauté scientifique, l'agence pour le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) confirmant il y a plusieurs années le caractère cancérigène certain des émissions des moteurs diesel pour la santé humaine. Le plan d'action des transports collectifs 2020-2024 prévoit d'ailleurs la sortie du diesel comme moyen de propulsion parmi les véhicules du parc des transports publics genevois, certes seulement à l'horizon 2030.

À l'origine, la place Dorcière n'était pas vraiment une place, mais une promenade. Au fil du temps, la place a perdu tout son caractère convivial, le lieu étant souvent qualifié de glauque, notamment à cause de problèmes de sécurité et d'hygiène. Le lieu reçoit 400 cars en automne et 700 en hiver avec ses quinze emplacements. Avec son aspect vétuste, le bâtiment de la gare routière ne répond plus aux exigences minimales des voyageurs d'aujourd'hui. De plus, il faut relever que dans le cadre de l'extension de la gare Cornavin, de très nombreux travaux seront effectués autour de ce pôle urbain et que la croissance attendue du nombre de passagers à la gare de Cornavin impliquera une adaptation de l'espace public environnant cette interface majeure de transport collectif. Le projet lauréat prévoit la piétonnisation de la place de Cornavin avec la suppression du transit automobile circulant sur la place depuis la fin de la rue des Terreaux-du-Temple jusqu'à la rue de Lausanne.

La mise en route du Léman Express, desservant 45 gares en Suisse et en France, va bousculer la manière dont les personnes planifient leurs déplacements. L'objectif de ce réseau ferroviaire est d'offrir une liaison rapide entre ces 45 gares réparties sur 230 kilomètres de voies et de

contribuer à réduire le trafic routier. Ce nouveau réseau offre aussi la possibilité de créer une gare routière délocalisée, tout en offrant aux usagers d'excellentes connexions grâce aux transports en commun.

C'est l'occasion de relever que le canton de Genève, et tout particulièrement sa ville (12 628 hab./km<sup>2</sup>), connaît des densités plus élevées que bien des métropoles. La fiche A11 du plan directeur cantonal 2030, « Développer le réseau des espaces verts et publics », prévoit d'accompagner et de structurer la croissance urbaine en développant le maillage des espaces verts et publics afin d'équilibrer l'urbanisation, le canton ayant à pérenniser les espaces verts par leur classement en zone de verdure.

La place Dorcière appartient au domaine public communal et se situe en zone 2. La création d'un parc hautement végétalisé à la place Dorcière permettrait d'offrir un nouveau poumon de verdure notamment aux habitants des quartiers fortement densifiés des Pâquis et de Cornavin, habitants demandeurs d'espaces verts et publics supplémentaires. Cela passerait par la modification des limites sur le territoire de la commune de Genève-Cité par la création d'une zone de verdure sur la parcelle 2969 de la commune de Genève-Cité.

Enfin, comme l'explique le service cantonal du développement durable, « le climat à Genève à l'horizon 2060 pourrait ressembler à celui que connaît actuellement Rome. Or, les hausses de températures engendrées par les changements climatiques peuvent être encore accentuées par les îlots de chaleur dans certaines zones urbaines. La chaleur peut alors devenir insupportable, voire préjudiciable à la santé des citoyens. » Pour les experts, la plantation d'arbres ainsi que la mise en place de toitures végétalisées sont quelques-unes des mesures efficaces pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.